



FFN Direct...

N°1

Pourquoi cette lettre d'information ?

Tout simplement pour tenter de répondre directement aux interrogations que se posent tous ceux qui composent la Natation Française (sportifs, dirigeants.....).

Depuis 2005, le Plan de Développement Fédéral est en marche, des étapes importantes ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Cette lettre d'information vous rendra compte de toutes ces évolutions au fil des mois...

Pour ce premier numéro, un éclairage est fait sur les activités d'éveil et de loisirs ou ce que l'on appelle plus communément les « Bébés Nageurs ».

Bonne Lecture.....

Le CFR souffle sa première bougie.....

Dynamique de Service

Etape phare dans la mise en œuvre de la Dynamique de Service du Plan de Développement Fédéral, le Centre Fédéral de Ressources (CFR) assure un accompagnement juridique et administratif dans la vie des structures fédérales (Comités et Clubs).

Ce guichet unique semble avoir trouvé son public puisqu'il a été sollicité pas moins de 250 fois pour la saison 2005/2006.

Le CFR a également développé une partie sur le site fédéral permettant à chacun d'accéder à de nombreuses informations et documents pratiques (attestation d'assurance par exemple....)

Pour cette nouvelle saison, les missions du CFR demeurent les mêmes tout en se renforçant :

- ⇒ Identifier les ressources existantes et des lieux d'informations,
- ⇒ Identifier les domaines de préoccupations des Clubs,
- ⇒ Fédérer les initiatives locales,
- ⇒ Assurer une veille juridique et réglementaire,
- ⇒ Proposer des outils d'accompagnement via le site fédéral et notamment sur la future Convention Collective Nationale du Sport.

Le CFR est à votre écoute, n'hésitez pas à le solliciter : cfr@ffnatation.fr ou 01 40 31 40 05.

La question du mois

Dans quelle situation un club doit-il prendre un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » complémentaire à celui proposé avec l'affiliation à la FFN ?

Dès lors qu'un club est affilié à la Fédération Française de Natation, ce dernier bénéficie automatiquement des garanties « Responsabilité Civile » et « Défense Pénale — Recours » qu'offre le contrat d'assurance de la FFN (*téléchargeable sur le site internet*).

De plus, ces garanties ajoutées à celle « Accidents-Corporels » sont également valables pour l'ensemble des licenciés FFN.

C'est pourquoi, un club qui ferait le mauvais choix de ne pas licencier l'ensemble de ses adhérents est dans l'obligation de souscrire auprès d'une assurance un autre contrat similaire pour ses membres non licenciés et de le leur indiquer clairement.

Par conséquent, licencier l'ensemble de ses membres permet à un club de remplir en une seule fois les tâches administratives liées à la souscription d'assurance. Cette dernière est automatiquement faite au travers de l'affiliation.

www.ffnatation.fr

Historique des activités d'éveil et de loisirs:

Dans le cadre de sa délégation de service public que le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative lui confère, la FFN a pour mission de développer les activités aquatiques et notamment les activités d'éveil et de loisirs qui regroupent ce que l'on appelle généralement « la natation prénatale » et l'activité des jeunes de « 0 à 6 ans »

Jusqu'à la fin de la saison 2004/2005, une convention liait la FFN et la FAAEL pour l'organisation de ces activités. Dans cet accord, la FFN laissait à la FAAEL le soin de développer ces activités.

En 2005, la commission mixte FFN/FAAEL a proposé à la FAAEL de prendre en charge une grande partie de l'animation du secteur du « développement et vie des clubs » tout en s'intégrant de manière complète la FFN. La FAAEL se transformait ainsi en une commission à part entière de la FFN.

L'Assemblée Générale de la FAAEL du 3 et 4 juin 2005 a refusé ce rapprochement.

La FFN a donc repris à son compte l'organisation des activités aquatiques d'éveil et de loisirs qui faisaient déjà partie intégrante du Plan de Développement Fédéral. Elles s'inscrivent dans les dynamiques de formation et de service.

Les activités d'éveil et de loisirs à la FFN aujourd'hui :

Ainsi depuis l'an passé, la FFN s'organise afin de proposer à ses structures un programme pédagogique correspondant à leurs attentes.

Un groupe de travail « 0-6 ans » a débuté ses réflexions dans le cadre de la dynamique de formation, vous trouvez ci-dessous un état des lieux de leurs réflexions.

Les activités d'éveil et de loisirs et le contrat d'assurance fédéral:

Bien évidemment, le contrat d'assurance fédéral couvre les activités d'éveil et de loisirs.

Ainsi dès lors que vous licenciez un jeune enfant, ses parents ou accompagnateurs sont également couverts en cas d'incident. L'opportunité de licencier les parents ou les accompagnateurs est dès lors libre pour le club accueillant ces activités. Toutefois, il demeure toujours conseillé de licencier toutes les personnes participant régulièrement aux activités d'un club.

Le groupe de travail 0-6 ans a fait sa rentrée...**Dynamique de Formation**

« *Si j'ai le goût, le plaisir, les qualités, alors s'ouvre à moi les possibilités de la performance...* », tel pourrait être le fondement de la réflexion du groupe de travail « 0/6 ans »

Constitué la saison passée, ce dernier a fait sa rentrée le 30 septembre et a repris ses travaux débutés au premier semestre 2006.

Les premières étapes de réflexion

Les principaux axes qui se sont dégagés lors des différentes réunions sont les suivants:

- Quelles activités des 0/6 ans, la FFN souhaite-t-elle développer?
- Avec quels objectifs?
- Comment aider à la structuration et au développement de l'activité via nos ERFAN?

Une première rencontre avec les Cadres Techniques Régionaux se déroulera les 14 et 15 décembre prochains afin qu'un échange s'instaure entre les CTR et le groupe de travail sur :

- la notion d'éveil pour les 0/6 ans
- Les activités réellement pratiquées en région
- la formation des formateurs de cadres dans ce domaine en collaboration avec les ERFAN

Une labellisation de documents pédagogiques est prévue afin de permettre aux structures FFN d'avoir des supports dans l'organisation de leurs pratiques.

Ce groupe est composé de :

- **Jean-Jacques CHORRIN**, Médecin, Ancien Président Fédération Nationale de Natation Pré-scolaire (FNNP), de la FAAEL.
- **Daniel ZYLBERBERG**, Psychologue, Fondateur FNMP, Formateur BEESAN, CNFPT, CREPS, ERFAN...Animation « Bébé club », association Lagrange aux Belles...
- **Anne DUGGAN**, Psychologue éducatrice, Travail dans l'eau avec des enfants polyhandicapés, des enfants ayant des troubles relationnels avec les parents (prise en charge « bébés clubs »), Formateur FAAEL 1995 à 2000, Formation BEESAN l'eau et l'enfant, Reportage France 3 France 2 « promesse de l'eau » .../...
- **Claudie PANSU**, Fondatrice FNNP, Formatrice CNFPT, CREPS, IFAN, auteur de plusieurs livres et articles...../....
- **Louise VILLETARD**, Psychomotricienne, Fondatrice FNMP, formateur BEES, CNFPT, CREPS, ingénierie de formation...
- **Patricia FONTANILLAS**, Ancienne formatrice, CTR FFN
- **Patrick GASTOU**, Directeur Technique National adjoint en charge, en charge du service formation, et de ce dossier
- **Guy CANZANO**, Vice Président, Président de la Commission Jeunesse et nouvelles Pratiques
- **Michel SAUGET**, Vice Président, Président de la commission formation
- **Gaëlle HAMON**, assistante du département Formation de la FFN
- **Vincent HAMELIN**, assistant du département Vie des Clubs de la FFN

Pour plus d'informations, contactez le service Formation au 01 40 31 40 40 ou formation@ffnatation.fr